

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Adele Duval

<https://www.cadre21.org/membres/0bed3251f0ce1dd7f53c191f>

Date d'obtention : 2024-04-03 15:27:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque nous sommes averti d'une situation sexto il est important de suivre l'aide mémoire de la trousse pour ensuite rencontrer l'ensemble des personnes nommées dans la situation et de remplir la grille d'évaluation avec l'ensemble des personnes afin de pouvoir avoir une visualisation entière de la situation. Avoir l'ensemble de la situation et prendre le temps de décortiquer la situation va nous permettre de savoir si on fait appel au service de police car nous sommes dans une situation malveillante ou bien si nous sommes dans une situation impulsive et dans ce cas d'appliquer le protocole de l'établissement. De plus, cela nous enlène également sur la confiscation du téléphone ou non.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens des trois mises en situations que lorsqu'une situation sexto est rapportée il est important de prendre le temps avec chacune des personnes impliquées et sans jugement ce qui nous permet de remplir la grille d'évaluation qui est la première étape de notre intervention lorsqu'on nous rapporte la situation. Même si la situation concerne un élève d'une autre école nous devons tout de même faire notre part d'intervention par contre si une personne majeure est impliquée nous devons immédiatement informer le service policier afin qu'ils fassent leur intervention.

De plus, il est important en tout temps de bien comprendre la nature du geste qui nous enlène sur les étapes à suivre par la suite et de surtout garder en tête que nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode sexto est la confiscation du téléphone du ou des jeunes(s). Mais j'ai aussi conscience que si le(s) jeune(s) ne veut pas collaborer la police s'en occupera de cette partie.